



GRILLE DES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS

La ville a élaboré, en lien avec les opérateurs et la commission ville numérique, une « grille des relations avec les opérateurs » précisant les modalités de traitement de la couverture du territoire communal en téléphonie mobile.

Cette grille présente les différents engagements pris pour:

- assurer les conditions sanitaires
- veiller à l'intégration paysagère et urbanistique
- favoriser la transparence et la médiation

Assurer l'aspect sanitaire

Mesure des ondes

- Non dépassement des niveaux d'exposition de référence actuels et à venir.
- Appui des demandes de mesures de champ électromagnétique des administrés.
- Demande éventuelle à l'opérateur concerné d'estimation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par un nouvel équipement ou lors de la modification de l'existant.
- Demande à l'initiative de la municipalité, de mesures systématiques de champs électromagnétiques sur tous les nouveaux sites et sur les sites en redéploiement.

Zone de déploiement

- Rencontre annuelle au 1er trimestre avec chaque opérateur pour présentation du plan de déploiement (Etat des lieux des installations + schéma prévisionnel de déploiement et des DIM qui seront déposés) et information mutuelle sur les évolutions à venir (technologiques, réglementaires, urbanistiques, sanitaires).
- Les choix d'implantation devront prioritairement, et dans la mesure du possible éviter les sites dits sensibles (crèches, établissements scolaires, de soins situés dans un rayon de 100 mètres autour d'un projet d'installation)

Médiation

- Lorsque de nouvelles données seront publiées par l'ANSES, échanges sur les éventuelles dispositions à mettre en oeuvre au niveau local.
- Elaboration d'un document annuel qui condense les seuils d'exposition luziens mesurés au regard de ceux préconisés par l'ANSES et présentation du document en commission ville numérique.

● *Cadre réglementaire* ● *Bonnes pratiques* ● *Engagement Mairie*

Veiller à l'intégration paysagère et urbanistique

Mutualisation des infrastructures

- Incitation à la mutualisation (partage d'un pylône) ou à la colocalisation (partage d'un site) des équipements sur le territoire luzien par l'organisation de réunions régulières avec les opérateurs.
- Etude et priorisation d'une implantation sur une parcelle communale lorsqu'un projet d'antenne sur une parcelle privée ne pourra pas être refusé et qu'une parcelle communale située à proximité peut recevoir l'équipement.
- Lors d'une nouvelle implantation, priorisation d'une installation des équipements sur les points hauts et/ou sur les ouvrages existants.
- Recherche de l'intégration paysagère des projets d'équipements en demandant aux opérateurs d'apporter différentes variantes et simulations d'un même projet.

Anticipation

- Rencontres régulières avec les opérateurs pour anticiper les demandes d'implantation, fluidifier la conduite du projet et disposer d'informations actualisées à transmettre au public.
- Dès lors que les projets respectent la démarche encadrée par la présente grille, facilitation des autorisations délivrées par la Ville pour permettre aux opérateurs de mener des études d'ingénierie radio préalables à la validation de sites pouvant recevoir des équipements.

● Cadre réglementaire ● Bonnes pratiques ● Engagement Mairie

Favoriser la transparence et la médiation

- *Cadre réglementaire*
- *Bonnes pratiques*
- *Engagement Mairie*

Opérateurs Mairie

- Réunion annuelle avec les opérateurs pour dresser l'état des zones de recherche et échanger sur les besoins et les attentes des administrés.
- Présentation des DIM au groupe de travail (élu délégué à l'urbanisme, élu délégué à la ville numérique et les services associés, directeur de Cabinet du Maire) pour décision des suites données aux projets portés par les opérateurs.

Opérateurs Mairie Commission ville numérique

- Dès réception des DIM, diffusion sur le site internet et information par mail des membres de la commission.
- Présentation trimestrielle de l'état des déploiements en commission ville numérique.
- Présentation trimestrielle des demandes des administrés relatives à la téléphonie mobile en commission ville numérique.
- Organisation, à la demande des élus, d'une réunion d'information à destination des conseillers municipaux sur la problématique liée à la téléphonie mobile sur le territoire.
- Sollicitation de l'instance de concertation départementale (ICD) lorsqu'une médiation est requise.
- Participation des porteurs de projets et des opérateurs aux permanences d'information à la demande de la collectivité.

Population luzienne Mairie

- Diffusion des DIM 10 jours maximum après leur réception et publication des autres documents sur le site internet de la Ville (mesures d'exposition etc.)
- Lors des réunions de la commission des quartiers, collecte des attentes des habitants et présentation possible d'un état de déploiement par l'élu référent et/ou l'élu du quartier.
- Mise à disposition d'une page spécifique et informative sur le site internet de la ville, dédiée aux infrastructures et usages des réseaux de téléphonie mobile.
- Mise à disposition d'un formulaire sur le site de la ville, dédié aux demandes des usagers en matière de téléphonie mobile (Antenne, couverture).
- Information systématique des délégués de quartier au sujet des nouvelles implantations d'antennes après réception des DIM.
- Organisation d'une permanence d'information animée par les porteurs de projet et les opérateurs à destination des riverains concernés par chaque projet d'implantation
- Implantation par les porteurs de projet et par les opérateurs d'un panneau d'information sur les nouveaux sites déployés.